



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DÉLIBÉRATION N°2025/04/37

OBJET

Décision modificative n°1 – Budget principal 2025

Séance du 22 avril 2025

Date de convocation : 16 avril 2025

Membres en exercice : 37

20 présents – 29 votants

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux avril, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

Présents

André BRUNDU, Président – Jean DENAT, 1^{er} Vice-Président, Joël TENA, 2^{ème} Vice-Président, Mylène CAYZAC, 3^{ème} Vice-Présidente, Véronique VAUTRIN, 5^{ème} Vice-Présidente, Éric BERRUS, 6^{ème} Vice-Président, Didier LEBOIS, 8^{ème} Vice-Président, Bruno PASCAL, 9^{ème} Vice-Président, Jean-Paul GERAUD, 11^{ème} Vice-Président – Christian SOMMACAL, 2^{ème} Membre délégué – Mesdames Véronique BENEZET, Francine CHALMETON, Annick CHOPARD, Laurence EMMANUELLI, Martine KUFFER, Rachida OUJEDDOU, Isabelle PINON, Nelly RUIZ et Françoise TURRIBIO, Conseillères Communautaires – Monsieur Jérémy PEREDES, Conseiller Communautaire.

Absents ayant donné procuration

- Monsieur Jean-Paul FRANC a donné procuration à Véronique VAUTRIN
- Monsieur André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul GERAUD
- Monsieur Jean-François THOMAS a donné procuration à Mylène CAYZAC
- Madame Christiane ESPUCHE a donné procuration à Christian SOMMACAL
- Madame Katy GUYOT a donné procuration à Jean DENAT
- Madame Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Laurence EMMANUELLI
- Monsieur Farouk MOUSSA a donné procuration à Francine CHALMETON
- Monsieur Mohammed TOUHAMI a donné procuration à Bruno PASCAL
- Monsieur Rodolphe RUBIO a donné procuration à Annick CHOPARD

Absents excusés

Leila AMROUT – Nadia BELAOUNI - Carole CALBA – Serge GARNIER - Bernadette MAUMEJEAN – Jean-Louis MEIZONNET - Sandrine RIOS

Absent

Christophe TICHET

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

RAPPORTEUR : Joël TENA

EXPOSE

Dans le cadre du projet de restauration du complexe des étangs Crey, Scamandre, Charnier, le maître d'œuvre a remis, fin mars 2025, l'avant-projet déterminant le coût prévisionnel des travaux.

Du fait de spécificités techniques, le montant des travaux s'avère plus élevé que prévu lors de la préparation budgétaire. La présente décision modificative n°1 a donc pour objet de prendre en compte le montant de ces travaux et les coûts annexes (impact sur la rémunération du maître d'œuvre et aléas divers), en réajustant à la hausse, l'opération 210 – GEMAPI.

L'augmentation de l'opération 210 – GEMAPI, sera compensée, en recettes d'investissement, par l'inscription de recettes de subventions notifiées, à hauteur de 1 055 761 €, parmi lesquelles figurent la contribution financière de l'entreprise Nestlé Waters à hauteur de 655 761 € pour les travaux de restauration des étangs de Scamandre-Crey et la subvention de la Région pour la cuisine centrale d'un montant de 400 000 €, et enfin l'inscription de 205 378,89 € de FCTVA récupérés au titre des années 2021, 2022, 2023, dans le cadre d'un recours gracieux auprès de la Préfecture.

A l'occasion de cette décision modificative, il est également prévu en section de fonctionnement, une hausse du chapitre 67, afin d'abonder le compte 673 – titres annulés sur exercices antérieurs, pour régulariser les situations suivantes :

- Emission d'un titre en 2024 pour l'utilisation de la déchetterie de Beauvoisin en 2023 à l'encontre de la commune de Générac, en lieu et place de Nîmes Métropole, pour un montant de 225 512,34 €,
- Emission d'un titre de reprise de provision 2023 avec un mauvais typage, pour un montant de 15 000 €.

Ces dépenses de fonctionnement s'auto-équilibrent en recettes de fonctionnement, puisqu'un nouveau titre sera émis pour l'utilisation de la déchetterie de Beauvoisin à l'encontre de Nîmes Métropole, et la reprise de provision sera de nouveau exécutée avec le bon typage.

Le détail de cette décision modificative n°1 figure en annexe de la présente délibération.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N° 2025/03/22 du 26 mars 2025 adoptant le Budget Principal 2025 de la Communauté de Communes ;

Vu l'avis de la commission « Finances, mutualisations et attribution des fonds de concours » du 7 avril 2025 ;

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 15 avril 2025 ;

Considérant qu'il convient d'abonder l'opération 210 - GEMAPI, en dépenses d'investissement, et le chapitre 67, en dépenses de fonctionnement ;

Considérant que des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'ENTERINER la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal telle que présentée dans le document annexé à la présente délibération et qui se résume comme ci-dessous :

CHAPITRE	BP 2025	INTITULE	MONTANT DM N°1	BP 2025 + DM N°1
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
011 - Charges à caractère général	7 686 834,65 €			7 686 834,65 €
012 - Charges de personnel	8 136 823,07 €			8 136 823,07 €
014 - Atténuations de produits	4 717 214,96 €			4 717 214,96 €
65 - Autres charges de gestion courante	2 056 077,24 €			2 056 077,24 €
66 - Charges financières	200 000,00 €			200 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	1 800,00 €	C/ 673	+ 240 512,34 €	242 312,34
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	25 000,00 €			25 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE LA SECTION	22 823 749,92 €		240 512,34 €	23 064 262,62 €
042 - Opérations d'ordre transfert entre sections	470 000,00 €			470 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	999 529,89 €			999 529,89 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE LA SECTION	1 469 529,89 €			1 469 529,89 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	24 293 279,81 €		240 512,34 €	24 533 792,15 €

CHAPITRE	BP 2025	INTITULE	MONTANT DM N°1	BP 2025 + DM N°1
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
013 – Atténuations de charges	300 000,00 €			300 000,00 €
70 – Ventes produits fabriqués, prestations	1 299 900,00 €			1 299 900,00 €
73 – Impôts et taxes	7 754 675,00 €			7 754 675,00 €
731 – Fiscalité locale	8 903 648,00 €			8 903 648,00 €
74 - Dotations	4 424 955,59 €	c/ 74758	+ 225 512,34 €	4 650 467,93 €
75 – Autres produits de gestion courante	574 733,00 €			574 733,00 €
78 – Reprises sur provisions et dépréciations	20 368,22 €		+ 15 000,00 €	35 368,22 €
TOTAL RECETTES REELLES DE LA SECTION	23 278 279,81 €		+ 240 512,34 €	23 518 792,15 €
042 – Opérations d'ordre transfert entre sections	15 000,00 €			15 000,00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE LA SECTION	15 000,00 €			15 000,00 €
R 002 – résultat reporté	1 000 000,00 €			1 000 000,00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	24 293 279,81 €		240 512,34 €	24 533 792,15 €

CHAPITRE/OPERATIONS	BP 2025	INTITULE	MONTANT DM N°1	BP 2025 + DM N°1
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
TOTAL DES OPERATIONS	13 925 823,87 €	OPERATION 210 – GEMAPI C/ 2312	+ 1 261 139,89 €	15 186 963,76 €
204 – Subventions équipements versées (fonds de concours)	1 555 350,50 €			1 555 350,50 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	730 000,00 €			730 000,00 €
45 – Chapitres d'opérations pour compte de tiers	135 000,00 €			135 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE LA SECTION	16 346 174,37 €		+ 1 261 139,89 €	17 607 314,26 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000,00 €			15 000,00 €
041 – Opérations patrimoniales	20 000,00 €			20 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE LA SECTION	35 000,00 €			35 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	16 381 174,37 €		1 261 139,89 €	17 642 314,26 €

CHAPITRE	BP 2025	INTITULE	MONTANT DM N°1	BP 2025 + DM N°1
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
13 - Subventions d'investissement	2 083 130,61 €	C/1318 et C/1322	+ 1 055 761,00 €	3 138 891,61 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 765 232,88 €			3 765 232,88 €
23 - Immobilisations en cours				
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 800 000 €	C/10222	+ 205 378,89 €	2 005 378,89 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	4 932 266,15 €			4 932 266,15 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	30 270,00 €			30 270,00 €
45 - Chapitres d'opérations pour compte de tiers	186 819,00 €			186 819,00 €
TOTAL RECETTES REELLES DE LA SECTION	12 797 718,64 €		+ 1 261 139,89 €	14 058 858,53 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	999 529,89 €			999 529,89 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	470 000,00 €			470 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	20 000,00 €			20 000,00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE LA SECTION	1 489 529,89 €			1 489 529,89 €
R 001 - solde d'exécution positif reporté	2 093 925,84 €			2 093 925,84 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	16 381 174,37 €		1 261 139,89 €	17 642 314,26 €

- d'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, par 25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Véronique VAUTRIN + 1 procuration : Jean-Paul FRANC – Jean-Paul GERAUD + 1 procuration : André MEGIAS) la proposition du Rapporteur.

Le Président

André BRUNDU



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le 29/04/2025



ID : 030-243000593-20250422-D_2025_04_37BIS-DE

